

Réunion du 3 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurator(s) :

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Robert HERRMANN

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur : Monsieur Etienne WOLF

N° CP/2012/954 - Aide au sport de masse - 3312
Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, à la formation et l'information des cadres, aux Championnats d'Alsace et à l'Association départementale de la protection civile du Bas-Rhin - Inscription de sites au PDESI

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 57 557,85 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

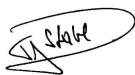
- 23 449,35 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 7 065,50 € au titre de l'aide aux plans de développement sportif
- 800 € au titre de l'aide à la formation et l'information des cadres
- 14 243 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace
- 12 000 € au titre de l'aide à l'Association départementale de la protection civile du Bas-Rhin.

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir entre le Département et le Service départemental de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), bénéficiaire de l'une de ces subventions, et autorise son président à signer cette convention.

En outre, après avis de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), elle décide d'inscrire les sites suivants au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de nature :

- la Gravière du Fort, site de plongée et activités subaquatiques plurielles à HOLTZHEIM
- le Gauxberg, site d'escalade à DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL
- le Vieux Windstein, site d'escalade à WINDSTEIN
- le Krappenfels-Gimbelhof, site d'escalade à WINGEN
- le Loewenstein, site d'escalade à WINGEN.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.J. Stahl', enclosed within a hand-drawn oval.

Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121203-73937-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 07/12/12